



Secteur Citoyen

Personne de contact
Sarah Goffin
sgoffin@evere.brussels

Mme Céline Martens
Cheffe de groupe
ECOLO-GROEN Evere

Evere, le 13 novembre 2025

Référence : 2025 | I_CIT_Réponse question écrite

Concerne : Réponse à la question écrite relative au réaménagement des services Population, Étrangers et État civil, ainsi que de la zone d'accueil de l'administration communale

Madame la Conseillère communale,

Veuillez trouver ci-dessous réponse à vos questions.

1. Quel est l'état d'avancement de ce projet ?

Le réaménagement du plateau porte sur une réorganisation physique des lieux afin de moderniser l'accueil des citoyens et de mieux organiser le travail entre la première et la seconde ligne.

Des comités d'accompagnement ont été organisés afin de permettre à l'étude de proposer un plan de réaménagement. Des réunions se sont tenues avec les responsables des équipes concernées par le projet. Des recherches techniques sur le bâtiment et sa structure ont également été menées. Dès octobre 2024, les premières esquisses ont été élaborées. La dernière réunion du comité d'accompagnement date de septembre 2025.

Suite à quelques remarques, le Bureau d'Etude doit nous revenir fin novembre avec une nouvelle proposition d'avant-projet. Celui-ci sera ensuite soumis à l'approbation du Collège au début du 1er trimestre 2026.

2. Quels sont les délais prévus pour les différentes phases du projet ?

a. Réaménagement : étude, validation, réalisation des travaux

1. Validation de l'avant-projet : 1er trimestre 2026
2. Dépôt du permis d'urbanisme : 1er trimestre 2026
3. Attribution du marché de travaux : fin 2026
4. Début des travaux : 1er semestre 2027

Ces délais sont mentionnés sous réserve de la durée de traitement du permis d'urbanisme par l'administration régionale urban.brussels.

b. Recrutement du personnel

Dès le début de l'année, nous avons lancé les procédures d'engagements nécessaires et, depuis septembre 2025, des postes ont été créés au sein du secteur afin de soutenir le traitement des demandes quotidiennes et les suivis nécessaires. Nous avons bien l'intention de continuer à soutenir le secteur dans ce sens.

c. Élargissement des horaires

Une analyse de la pertinence des horaires d'ouverture actuels au regard des flux réguliers est actuellement en cours. Cette analyse tient compte des besoins spécifiques des citoyens, du temps nécessaire au suivi des dossiers dans un délai raisonnable et des types de demandes reçues.

3. Quel est le calendrier estimé pour le début et la fin des travaux ?

Comme précisé, les délais sont fonction de l'obtention du permis d'urbanisme, la Commune n'ayant pas de maîtrise directe sur ce délai.

A priori, nous espérons pouvoir débiter les travaux au cours du premier semestre 2027.

Les travaux devraient durer environ six mois. Ce délai pourrait être prolongé selon les possibilités de phasage, afin de garantir le maintien de l'activité des services communaux *in situ* durant les travaux. Ces éléments sont encore à l'analyse à ce jour.

4. Quel est le mode de financement retenu pour ce projet ? Des subventions sont-elles sollicitées ou disponibles ?

La Commune devrait pouvoir disposer des moyens prévus dans le cadre de l'Ordonnance du 8 avril 1993, à savoir les fonds FRBTC (Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales).

5. Quel sera l'impact de ce réaménagement sur les services communaux durant les travaux ? Des mesures sont-elles prévues pour garantir la continuité et la qualité du service aux citoyens ?

Le bureau d'étude doit encore présenter les différentes options possibles, dont des phasages permettant un maintien de tout ou partie de l'activité sur site durant les travaux.

Quoi qu'il en soit, une adaptation temporaire de certains services pourra s'avérer nécessaire durant la période des travaux. La Commune veillera néanmoins à garantir la continuité du service public et à assurer la transition vers le nouveau réaménagement dans les meilleures conditions possibles. L'ensemble des mesures utiles sera mis en place afin de limiter autant que possible l'impact de ces travaux, tant pour les citoyens que pour les membres du personnel.

6. Le personnel concerné a-t-il été informé ou consulté à propos du projet ? Si oui, selon quelles modalités ?

Le personnel a été impliqué via des groupes de travail, et le dernier plan provisoire, qui doit encore être modifié, a été présenté aux équipes en septembre dernier lors d'une réunion de secteur.

Nous espérons avoir répondu à vos questions.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère communale, nos salutations distinguées.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins :
Par ordonnance :

Rachel Vanderhaegen
Secrétaire Communale f.f.

L'Echevine déléguée,

Véronique Levieux
Echevine de la Population